

Les frères Alexandre et Martin Berbigé, de Villemagne et Bédarieux, condamnés en 1852 à la déportation en Guyane

Jean-Claude RICHARD RALITE

À la suite du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, plus de deux mille citoyens du département de l'Hérault vont tenter, en vain, de s'opposer à l'installation du nouveau Régime. Ces résistants¹, traduits devant les Conseils de Guerre et les Commissions mixtes², ont été lourdement condamnés. L'éventail des peines est large avec, entre autres, les travaux forcés en France et la transportation³ en Algérie ou en Guyane. Certains détenus ont fait l'objet d'études biographiques

détaillées mais cela représente un nombre réduit par rapport à la totalité des personnes incriminées (Hénaux 1990 ; Clair *et al.* 1990 ; Voltz-Decor 2003 et 2006. Pour la Guyane, voir notamment Pierre 2000, Dufour 2006 et Fournier 2007).

LES FRÈRES BERBIGÉ : ÉTIENNE (1815-1856), ANTOINE (1822-1876), ALEXANDRE (1825-1865) ET MARTIN (1829-1859)

Dans l'inventaire des archives relatives à la loi de réparation nationale du 30 juillet 1881, réalisé en 1992 par Denise Devos (Devos 1992), seul l'aîné, Étienne, est mentionné :

Étienne Berbigé, né vers 1815 à Bédarieux ou à Villemagne, décédé le 20 avril 1856 à Bédarieux. Tisserand à Bédarieux. Transporté. Pension accordée à son fils Adolphe (Archives nationales, F/15 4035, dossier 42, F/7* 2587).

En revanche, l'étude, menée en 2005 et parue dans les Cahiers d'Arts et Traditions Rurales (Richard *et al.* 2005), recense quatre Berbigé : Alexandre, Antoine, Étienne et Martin. Ils sont mentionnés ci-dessous dans l'ordre des numéros de dossiers :

820. BERBIGÉ, Alexandre, 25 ans, né à Villemagne, fleur, célibataire, demeurant à Bédarieux. Décision de la Commission supérieure : renvoi devant le Conseil de Guerre. Motifs : mauvaise moralité, très exalté, insurrection, bandes armées, assassinat de gendarmes, société secrète.

824. BERBIGÉ, Martin, 22 ans, né à Villemagne, fleur, célibataire, demeurant à Bédarieux.

1. L'ouvrage de Denise Devos (Devos 1992) et l'article publié en 2005 dans les Cahiers d'Arts et Traditions Rurales (Richard, Piacère et Rodriguez 2005) permettent de connaître les résistants et les peines qui leur furent infligées. La situation en Nouvelle-Calédonie a été étudiée par L.-J. Barbançon (Barbançon 2003).

2. Les Commissions mixtes prévoyaient six catégories de peines : transportation à Cayenne et en Algérie, expulsion, éloignement temporaire, internement, surveillance et la possibilité de relaxe. Pour les cas jugés les plus graves, la Commission pouvait aussi renvoyer l'affaire devant le Conseil de Guerre.

3. La transportation hors du territoire national européen a été précisée dans le code pénal de 1810. Elle concerne essentiellement des prisonniers politiques dont l'État considère qu'ils mettent en péril la communauté nationale. De l'Empire à la Révolution de Juillet, des textes modifient certains points mais il faut attendre le Second Empire pour voir cette peine s'appliquer et s'organiser réellement. La loi du 8 décembre 1851 va directement concerner les résistants au coup d'État et la transportation aura lieu en Guyane (pour 330 condamnés) et de façon massive en Algérie (pour plus de 6 000) (Barbançon 2003).

| Noms & Prénoms | Age | Domicile | Canton | Arrondissement | Département | Profession | Famille | Jour d'arrivée en Guyane | Par qui condamné | A quoi condamné | Décès | Observations |
|---------------------|-----|-------------|-------------|----------------|-------------|--------------------|--------------|--------------------------|---------------------|------------------|------------|--------------------------------|
| Amiel Pascal | 55 | Capestang | Capestang | Béziers | Hérault | Cultivateur | Femme, 3 enf | 07-07-1852 | La Commission Mixte | à la T.à la Guy. | | |
| Brésillac Jean | 53 | Montpellier | Montpellier | Montpellier | id | Forgeron | Femme, 3 enf | id | id | id | 28-09-1853 | |
| Chantereau | 36 | Florensac | Béziers | Béziers | id | Cultivateur | Femme, 2 enf | id | id | id | | T. à l'Afrique en février 1853 |
| Calmel Thomas | 39 | Béziers | id | id | id | Matelot | | id | id | id | | |
| Bonnafous Justin | 37 | Bédarieux | Bédarieux | id | id | Plâtrier | Femme | 07-07-1853 | Le Cons. de G. | à la Dép.Enc.F | | |
| Berbigé Alexandre | 28 | id | id | id | id | Fileur | | id | id | id | | |
| Berbigé Martin | 25 | id | id | id | id | Fileur | | id | id | à la Dép.simple | | |
| Bel | 31 | Capestang | Capestang | id | id | Cultivateur | Femme, 1 enf | id | id | à la Dép.Enc.F | | |
| Boyer Jean | 34 | Béziers | Béziers | id | id | Paveur | Femme, 2 enf | id | id | id | | |
| Carrière Alexandre | 25 | Bédarieux | Bédarieux | id | id | Tanneur | | id | id | à la Dép.simple | | |
| Carrière Jacques | 31 | id | id | id | id | Serrurier | | id | id | id | | |
| Chambert Maxime | 47 | Capestang | Capestang | id | id | Propriétaire | Femme, 2 enf | id | id | à la Dép.Enc.F | | |
| Caumette François | 37 | Capestang | Capestang | id | id | Cultivateur | Femme, 1 enf | id | id | id | | |
| Coutelou Jean | 34 | Béziers | id | id | id | Plâtrier | Femme, 3 enf | id | id | id | | |
| Galibert | 35 | id | Béziers | id | id | Cultivateur | Femme, 1 enf | id | id | id | | |
| Jalabert | 49 | id | id | id | id | Instituteur | Veuf, 3 enf | id | id | à la Dép.simple | | |
| Lignon Urbain | 24 | Capestang | Capestang | id | id | Propriétaire | Femme | id | id | à la Dép.Enc.F | | |
| Petit Gabriel | 38 | id | id | id | id | Cultivateur | Femme, 1 enf | id | id | id | 16-05-1854 | |
| Puech Jean | 29 | id | id | id | id | Cultivateur | Femme, 1 enf | id | id | id | | |
| Perret Casimir | 56 | Béziers | Béziers | id | id | Distillateur | 2 enf | id | id | id | | |
| Ressant Jean | 29 | Montpellier | Montpellier | Montpellier | id | Tailleur de pierre | | 07-07-1852 | La Commission Mixte | à la T.à la Guy. | | |
| Ronc Maurice | 33 | Pézenas | Pézenas | Béziers | id | Cafetier | Femme, 1 enf | id | id | id | | Exilé en septembre 1854 |
| Reboul Pierre | 49 | Florensac | Béziers | id | id | Cultivateur | Femme, 3 enf | id | id | id | | T. à l'Afrique en février 1854 |
| Soissac | 61 | Montpellier | Montpellier | Montpellier | id | Maçon | | id | id | id | | |
| Raux André | 28 | Capestang | Capestang | Béziers | id | Propriétaire | Femme, 1 enf | 07-07-1853 | Le Cons. de G. | à la Dép.Enc.F | 11-06-1854 | |
| Rey Louis | 47 | id | id | id | id | Jardinier | Femme, 2 enf | id | id | à la Dép.simple | | |
| Salvan Louis | 30 | Béziers | Béziers | id | id | Tonnelier | Femme, 3 enf | id | id | id | | |
| Sallèles | 37 | id | id | id | id | id | Femme, 3 enf | id | id | id | | |
| Vergely Pierre | 54 | Bédarieux | Bédarieux | id | id | Plâtrier | Veuf, 4 enf | 01-09-1853 | id | id | 06-08-1854 | |
| Valat Auguste César | 20 | Capestang | Capestang | id | id | Cultivateur | | 07-07-1853 | id | id | | |

Fig. 1 - Liste des déportés originaires de l'Hérault, d'après le document Déportation politique de la Guyane Française par département daté du 3 avril 1855.

Décision de la Commission supérieure : renvoi devant le Conseil de Guerre. Motifs : mauvaise moralité, insurrection, bandes armées, assassinat de gendarmes, société secrète, exalté. Détention : Cayenne.

1080. BERBIGÉ, Antoine, 29 ans, né à Villemagne, tisserand, demeurant à Bédarieux. Décision de la Commission supérieure : transportation en Algérie (plus : en forteresse). Motifs : mauvaise moralité, des plus dangereux, insurrection, bandes armées, société secrète, a été vu avec un sabre de sa fabrication.

2392. BERBIGÉ, Étienne, 37 ans, né à Villemagne (ou à Bédarieux ?), marié, trois enfants, demeurant à Bédarieux. Décision de la Commission supérieure : transportation en Algérie (moins : hors forteresse). Motifs : démagogue dangereux, insurrection, société secrète, propagandiste ardent. Grâce : pension accordée à son fils Adolphe, Bédarieux : 600F (n° 1055).

Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), conservées à Aix-en-Provence (13), apportent quelques informations complémentaires. Alexandre

Berbigé a été condamné le 1^{er} juillet 1852, lors du 1^{er} Conseil de Guerre de la 10^{ème} division militaire, à la déportation en enceinte fortifiée, condamnation commuée à quinze ans de transportation en Guyane. Il est parti de Toulon, le 25 avril 1853, à bord de l'« Allier » et fut libéré à Cayenne le 28 avril 1865 (la grâce de l'Empereur date du 4 décembre 1864). Martin Berbigé, pour lequel les renseignements sont identiques à ceux énoncés pour son frère, est déclaré décédé à Cayenne le 10 août 1858.

Nous ne reviendrons pas, ici, sur les graves événements qui se sont produits à Bédarieux avec la prise de la Gendarmerie et la mort d'un membre des forces de l'ordre (Richard 1994). Nous constatons que les Berbigé forment une famille républicaine, travaillent dans les usines de la ville et sont très probablement membres de la société secrète locale qui liait les ouvriers, portait leurs revendications et était prête, s'il le fallait, à prendre les armes pour défendre la République.

Nous devons à Madame et Monsieur Gérard Alauzet de disposer d'un document, daté du 3 avril 1855, intitulé *Déportation politique de la Guyane*



Fig. 2 - Les îles du Salut par Léon Vandhove, huile sur toile, début du XX^e siècle
© Musée Ernest Cognacq, Saint-Martin-de-Ré.

Française par département ainsi que d'une aquarelle : *Guyane Française. Île Royale, Île du Diable*, non signée⁴.

Il s'agit d'un document en trois feuilles (format A3) qui se présente sous la forme d'un tableau livrant des renseignements inconnus par ailleurs. Le classement des condamnés suit la localisation des domiciles en France : les Berbigé sont sur la moitié inférieure de la troisième feuille, selon l'ordre alphabétique, d'AMIEL Pascal de Capestang à VALAT Auguste de Capestang (fig. 1).

Berbigé Alexandre et Martin sont bien là, fileurs tous les deux, sans renseignement de famille. Le jour de leur arrivée est indiqué (7 juillet 1853) ainsi que le Conseil de Guerre qui les a condamnés. Sur ces trente déportés, six sont originaires de Bédarieux, la plupart mariés et pères de famille (l'un d'eux a quatre enfants). Certains d'entre eux sont décédés entre 1853 et 1854.

Pour les Berbigé, Martin décédera à Cayenne le 31 août 1858 et Alexandre tentera deux fois, en vain, de s'évader. L'île du Diable, l'une des trois îles du Salut (fig. 2), n'était pas favorable aux évasions qui seront fort rares et les réussites - comme celle d'Alexandre Carrière (Voltz-Decor 2003 et 2024) - feront date.

Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte a été un succès politique, malgré les résistances qui n'ont été « massives » que dans quelques départements. La mise en place d'organismes de répression (Commissions mixtes, Conseils de Guerre) où les accusés ne devaient qu'à eux-mêmes de se défendre, a rapidement mis un terme à toutes les tentatives insurrectionnelles. Et ce d'autant plus que les forces militaires, à travers le territoire, n'ont eu de cesse - avec la collaboration d'autorités ou de personnalités locales - d'arrêter ceux qui avaient manifesté leur détermination à s'opposer au coup d'État⁵.

4. Nous adressons tous nos remerciements à M^{me} et M. Alauzet qui ont retrouvé, par hasard, ces documents dans une maison familiale de Villemagne-l'Argentière ayant appartenu à la famille Berbigé. L'aquarelle est publiée *infra*, p. 64-65, par M^{me} Voltz-Decor que nous remercions.

5. Tous les moyens étaient à la disposition des autorités pour arrêter les résistants et les traduire en justice. L'armée, sous la direction du général de Rostolan (De Rostolan 2024) procéda à la recherche des résistants dans plusieurs communes, après avoir arrêté les républicains de Montpellier qui, dès l'annonce du coup d'État, s'étaient réunis dans une salle... proche de la Caserne !

Les revendications sociales, exprimées par les sociétés secrètes, ne seront pas réellement prises en compte et il faudra attendre la chute de l'Empire et la III^e République pour que certaines d'entre elles soient entendues ! Il n'est pas inutile de remarquer que, dans les communes, de nombreux opposants de 1851 se sont engagés, avec succès, dans les élections locales et, pour certains, dans les élections départementales ou nationales. Ils ont contribué au renouvellement de la vie politique et aux succès de la III^e République tant la précédente, pourtant riche

d'espoirs, les avait, au final, déçus. Le département de l'Hérault a donc pris une place notable dans la résistance à ce coup d'État, permettant non seulement aux plus de deux mille condamnés mais encore à toute la population de faire de la République le projet politique de la France.

Jean-Claude Richard Ralite

directeur de recherche (er) au CNRS
34jcr@orange.fr

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Barbançon 2003 : Louis-José Barbançon, *L'Archipel des forçats. Histoire du bagne de Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*, éd. Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2003, 448 p.

Clair et al. 1990 : Sylvie Clair, Odile Krakovitch et Jean Préteux, *Établissements pénitentiaires coloniaux [Texte imprimé], 1792-1952, série Colonies H, répertoire numérique*, éd. Archives nationales Paris, 1990.

Devos 1992 : Denise Devos, *La Troisième République et la mémoire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851 et des victimes de la loi de sûreté générale du 27 février 1858 : F15 3964 à 4023*, éd. Archives nationales, Paris, 1992, 598 p.

De Rostolan 2024 : Michel de Rostolan, *Le général Louis de Rostolan (1791-1862), une vie au service de la France sous une république, deux empires et trois monarchies*, Tome 1 (1791 à 1849), Documentation & archives inédites de l'auteur, Paris, 2024.

Dufour 2006 : Pierre Dufour, *Les bagnes de Guyane*, éd. Pygmalion, Paris, 2006, 396 p.

Fournier 2007 : Jean-Pierre Fournier, *La Guyane ou les réalités du bagne*, éd. A. Sutton, Paris, 2007, 160 p.

Hénaux 1990 : Marcel Hénaux, « Les victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Hérault », *Études Héraultaises*, n°1989-1990, Montpellier, 1990, p.165-176.

Pierre 2000 : Michel Pierre, *Bagnards 1852-1953. Cayenne, la terre de la grande punition*, éd. Autrement, Paris, 2000, 264 p.

Richard 1994 : Jean-Claude Richard, « Bédarieux, le coup d'État du 2 décembre 1851 et le parti de l'ordre : une médaille locale de 1851-1852 », *Bulletin de la SAHHCH*, 17, 1994, p. 121-154.

Richard et al. 2005 : Jean-Claude Richard, Andrée Piacère, Olivier Rodriguez, *Les victimes du coup d'État de 1851 de l'Hérault : liste des inculpés devant la commission mixte de 1852, Cahiers d'Arts et Traditions Rurales*, février 2005, Montpellier, 2005, 238 p.

Voltz-Decor 2003 : Nicole Voltz-Decor, « Alexandre Carrière, un Bédaricien au bagne de Cayenne », *Bulletin de la SAHHCH*, 26, 2003, p. 101-108.

Voltz-Decor 2006 : Nicole Voltz-Decor, « De Bédarieux à Cayenne, pour beaucoup un voyage sans retour », *Bulletin de la SAHHCH*, 29, 2006, p. 51-58.

Voltz-Decor 2024 : Nicole Voltz-Decor, « Alexandre Carrière (1829-1873), son évasion du bagne de Cayenne, son retour en France », *Bulletin de la SAHHCH*, 47, 2024, p. 55-61.